

Date de convocation : 22/03/2019

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2019

Le deux avril deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile **POUILLY**,

Étaient présents :

Mmes Isabelle BADERA, Geneviève GALIERE et Marie-Cécile **POUILLY** et Mme Fabienne DINARD,
MM. Ludovic BRUN, Philippe CALMUS, Thierry CAZALET, Jacques DERRE, Jacky GASNIER, Franck GUILLAIN et
Patrick OCZACHOWSKI

Mme SABOTIER Catherine secrétaire de Mairie

Absents représentés :

M. Jean-Marc BOULERAND procuration à M. Jacques DERRÉ

M. Christophe SEMETEYS procuration à M. Thierry CAZALET

M. Olivier HANQUEZ procuration à M. Jacky GASNIER

Absent non représenté :

M. Éric GUITTARD

I / Nomination secrétaire de séance

M. Jacques DERRÉ est nommé secrétaire de séance.

II / Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2019

Le compte rendu du 19 mars 2019 est **adopté à l'unanimité**.

III / Approbation du Compte de Gestion 2018

Monsieur Jacques DERRÉ en charge des finances informe les membres du conseil que le compte de Gestion du Receveur Municipal de la commune, est en tous points conforme au Compte administratif de la commune.

Après délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion du receveur municipal 2018.

IV / Approbation du Compte Administratif 2018

M. DERRÉ Jacques en charge des finances présente le Compte Administratif 2018,

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	517 977.62 €	646 271.77 €
INVESTISSEMENT	178 539.60 €	202 600.67 €
REPORTS EXERCICE 2017		160 833.71 €
TOTAL	696 517.22 €	1 009 706.15 €

Soit un:

- ❖ Excédent au cumul en fonctionnement de 255 511.85 €
- ❖ Excédent d'investissement de 57 677.08 €

Soit un excédent global de 313 188.93 € à reporter sur l'exercice 2019.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jacques DERRÉ il est demandé à Mme le Maire de bien vouloir quitter la salle de conseil.

Mme GALIERE Geneviève doyenne du Conseil prend la Présidence et propose le vote du Compte Administratif 2018

Vote POUR: 13

Vote CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Après le vote, Mme le Maire réintègre la salle de conseil.

V / Vote des taux d'imposition 2019

En vue du vote du Budget Primitif 2019, il convient de voter les taux d'imposition pour 2019 ; Madame le Maire informe les membres du conseil que nos taux d'imposition sont sensiblement inférieurs aux taux nationaux et quasi égaux aux taux départementaux.

Les tarifs suivants sont proposés :

	2018	2019
Taxe d'habitation	13.00 %	13.00 %
Taxe foncière (bâti)	17.50 %	17.50 %
Taxe foncière (non bâti)	36.44 %	36.44 %

Après délibérations, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019.

Vote POUR : 14

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI/ Vote du taux de la taxe d'Aménagement

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le taux de la taxe d'Aménagement n'a pas été modifié depuis 2013. Celui-ci est à un niveau moyen, tant au plan national que régional.

Après délibérations, Il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'Aménagement pour 2019.

Vote POUR : 14

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII/ Vote pour l'adhésion à divers organismes

- Fondation du Patrimoine ; La cotisation annuelle est de 75 € minimum ; l'adhésion permettrait à la Commune de prétendre à des subventions, notamment pour l'église, car cette Fondation accorde des subventions pour des monuments qui ne sont pas inscrits sur l'Inventaire des Monuments Historiques.
- Le CAUE – Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement- qui intervient en conseil pour les projets d'aménagement d'immeubles ou d'urbanisme. La cotisation annuelle est de 80 € minimum ; cela pourrait être utile pour notre projet de rénovation de la Salle des Fêtes.
- Le SIE-ELY – Service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public – La cotisation annuelle est de 225 € ; la signature de cette convention permet d'accéder à des tarifs préférentiels tant pour les interventions que pour le matériel. Compte tenu de l'état actuel de notre réseau, il semble judicieux de souscrire à cette convention.

A l'unanimité des présents et représentés, il est donné accord à Madame le Maire d'adhérer à ces organismes et de signer les conventions.

VIII/ Vote Budget Primitif 2019

Madame le Maire propose d'affecter les résultats de 2018.

- Excédent d'investissement : 57 677.08 €
 - ❖ Compte 001 (déficit d'investissement reporté) : 57 677.08 €
- Excédent de fonctionnement : 255 511.85 €
 - ❖ Compte 1068 (recettes d'investissement) : 105 511.85 €
 - ❖ Compte 002 (recettes de fonctionnement) : 150 000 €

Le Budget Primitif 2019 se répartira comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	796 651 €	796 651 €
INVESTISSEMENT	391 139 €	391 139 €
TOTAL	1 187 790 €	1 187 790 €

Après délibérations, le Budget Primitif est approuvé à l'unanimité.

Vote POUR : 14

Vote CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IX/ Propositions de convention pour des bacs à déchets verts

Selon cette convention, des bacs destinés à recueillir les déchets verts seraient mis à disposition dans la commune ; il apparaît que l'utilisation de ces bacs suppose une grande civilité de la part des habitants des communes, pour que ces bacs ne deviennent pas des dépotoirs. Compte tenu de la façon dont sont déjà utilisés les bacs pour le verre, il n'apparaît pas souhaitable de souscrire à cette convention.

Après délibérations, la proposition n'est pas retenue.

Vote POUR : 2

Vote CONTRE : 11

ABSTENTION : 1

X/ Points divers

- I. Paiement de l'indemnité légale à l'employé communal qui est d'astreinte, en hiver, pour assurer le déneigement des routes départementales : paiement à la semaine complète d'astreinte, en cas d'alerte météo. Vote à l'unanimité des présents et représentés.
- II. Il est proposé de faire cette année un feu d'artifice, mais qui serait tiré pour la St Remy le samedi 7 septembre. Vote à l'unanimité des présents et représentés.
- III. La pose d'un panneaux lumineux est largement évoquée ; trois devis sont présentés, dont l'un de 8 800 € HT, pose comprise, retient l'attention. Compte tenu du fait que huit voix sont pour, en face de six abstentions, la poursuite de cette étude est décidée.
- IV. Rappel des élections Européennes le 26 mai ; le tableau d'inscription des membres du bureau de vote est à compléter.
- V. L'entretien des trottoirs fait l'objet d'un vaste débat ; il est rappelé que chaque propriétaire doit assurer l'entretien de la partie limitrophe du trottoir le long de sa clôture.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 22H55.